

## Rapport N° 249/2021

### Station d'épuration de Nyon

- Demande de crédit de CHF 180'000.- (HT) pour les pré-études relatives au maintien et à l'évolution du site de l'Asse, au traitement des micropolluants, au prétraitement et à l'optimisation du pompage des eaux ainsi qu'au développement d'un concept énergétique
  - Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Béatrice Enggist et consorts intitulé « Ne jetons pas les calories à l'Asse »
- 

Nyon, le 14 juin 2021

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le rapport-préavis n° 249/2021 s'est réunie le 11 mai 2021 au réfectoire de la voirie, chemin du Bochet 12 à Nyon. Elle était composée de Mmes Enggist Béatrice, Mausner Leger Valérie et Schwerzmann Danièle (présidente et rapportrice), et de MM. Félix Yves, Hanhart Jacques, Monge Olivier, Sauerlaender Michael et Ueltschi Bernard (en remplacement de Baertschi Fabrice).

Madame Roxane Faraut Linares, Municipale des Travaux, environnement et mobilité (TEM), M. Philippe Maag, chef de service TEM ainsi que Mme Adeline Bragadir, adjointe en charge de l'environnement, étaient présent.e.s à cette séance. La commission tient à les remercier pour leurs explications détaillées et leurs réponses aux questions émises.

### Préambule

Ce rapport-préavis a pour objectif une demande de crédit de CHF 180 000.- (HT) destiné aux pré-études relatives au maintien et à l'évolution du site de l'Asse, au traitement des micropolluants, au prétraitement et à l'optimisation du pompage des eaux ainsi qu'au développement d'un concept énergétique.

Il prend également en compte l'objet du postulat de Mme Béatrice Enggist et consorts « Ne jetons pas les calories à l'Asse ».

Pour rappel, cette demande a déjà été adressée par trois fois à la Municipalité, encore en novembre 2020, via l'interpellation interpartis de Mme Valérie Mausner Leger & consorts.

### Historique

La première STEP fut inaugurée en juillet 1963 et fut la deuxième STEP du Canton après celle de Lausanne. Après 30 ans de service, l'équipement de la STEP fut entièrement démoli. La STEP actuelle a été inaugurée en 1993. Afin de préserver les quais et le bord du lac Léman, la STEP a été

construite sur 2 sites : le prétraitement et station de pompage à Rive, le traitement biologique des eaux usées et des boues à l'Asse.

Cette STEP est équipée d'une technologie de pointe (physico-chimique et biofiltration). Cependant, cette technologie n'a qu'une efficacité limitée face au problème des micropolluants (produits d'utilisation courante pour la toilette, le nettoyage, l'entretien, les cosmétiques, les crèmes solaires, les parfums, les produits ignifuges, les pesticides, les médicaments, les résidus de combustion, etc..). En Suisse, plus de 30 000 substances sont employées chaque jour dans l'industrie, l'artisanat et les ménages.

On estime qu'en milieu urbain, 2000 tonnes de produits biocides sont utilisés chaque année. Les ménages suisses consomment plus de 500 tonnes de médicaments par an. 170 tonnes sont rejetées dans les eaux usées avec les urines et les excréments...

En mars 2014, le Parlement a approuvé une modification de la loi sur la protection des eaux (Leaux), prévoyant un financement national pour un équipement destiné à traiter les micropolluants et l'azote. Lors de sa séance du 9 novembre 2020, le Conseil communal de Nyon décidait d'accepter la participation d'investissement (1ère phase) pour la réalisation d'une STEP régionale unique. Cependant le versement du crédit ne serait effectué qu'après acceptation du PA du Lavasson et ceci jusqu'à épuisement de toutes les voies de recours. Cette condition a été édictée sous forme d'amendement au rapport de minorité n°188/2020.

Le 30 novembre 2020, le comité de direction de l'APEC a décidé de présenter à l'association intercommunale de l'APEC un préavis relatif à l'abandon de la STEP régionale unique. En date du 4 février 2021, les délégués des communes associées ont validé l'abandon de la STEP unique.

Dès lors, le canton a pris acte de la décision de l'APEC et Nyon est dans la nécessité d'étudier le redimensionnement de sa STEP.

## Perspectives

L'étude technique portera sur

- le dimensionnement (Nyon, AEB, Gingins-Chésereux, Prangins ?)
- l'analyse du bassin versant
- le dimensionnement suivant la planification cantonale et l'évolution de la population
- l'évolution de la capacité de relevage et du traitement des eaux
- la construction **des moyens de traitements supplémentaires permettant la nitrification et le traitement des micropolluants.**

Le vieillissement des installations nécessitera de renouveler les équipements de la STEP d'ici 2025, et ceux du génie civil d'ici 2040 (décanteur et biofiltre).

L'étude économique portera sur l'optimisation du coût de traitement.

Le coût annuel par équivalent-habitant, calculé pour 2030, est de CHF 121.-

L'étude de l'optimisation énergétique portera sur

- des technologies plus efficaces à développer
- une évolution vers des centrales d'énergies renouvelables
- une amélioration de la récupération énergétique.

L'étude de faisabilité ainsi qu'une présélection de 2-3 scénarios, évaluation d'une planification et séquençage des travaux envisageables compléteront ce mandat de pré-études. Donc, l'étude comparative sera affinée, mise à jour, plus précise, explorera d'autres pistes et l'on saura s'il est préférable d'adapter la STEP compacte ou de tout refaire à neuf. Cette pré-étude fournira un cahier des charges complet, pour se lancer ensuite dans l'étude constructive (appel d'offres, etc...).

## Questions des commissaires

- Le constructeur de la STEP actuelle a-t-il été contacté ?
- Non, car cela déboucherait sur 2 avant-projets.
  
- Qu'en est-il du postulat de Mme la Conseillère communale Béatrice Enggist et consorts ?
- Il sera traité par M. le Municipal Uldry.
  
- Le GHOL et GSK ne devraient-ils pas dépolluer leurs propres eaux ? (principe du pollueur-payeur !)
- GSK est en mesure de dépolluer ses eaux. Pour le GHOL, la question reste en suspens. Nyon va se renseigner.
  
- Sachant que l'on restera sur deux sites, avec Rive pour le pompage/dégrillage et l'Asse pour le traitement, avec un dénivelé de 100 m, sur quelle zone l'étude porte-t-elle ?
- L'étude se fait sur la zone existante, d'où la nécessité de faire une étude de site. Cependant il existe un projet d'achat d'une parcelle attenante d'utilité publique qui permettrait une extension.

## Conclusion

L'ensemble de la commission partage la conclusion du rapport-préavis : il s'agit d'aller de l'avant. Après le retournement de situation de décembre dernier, Nyon doit désormais changer de scénario et intégrer la problématique des micropolluants en adaptant la STEP actuelle. Pour ce faire, des études techniques et économiques doivent compléter et mettre à jour l'étude sur la comparaison des coûts conduite en 2017.

La Commune envisage de travailler avec le bureau qui était en charge du projet de régionalisation pour bénéficier de l'historique sur ce dossier complexe. Ce crédit servira à financer d'une part, les prestations d'un ingénieur en environnement. Il s'agit bien là de compétences spécifiques : la construction de bâtiments, type STEP.

D'autre part, un ingénieur civil analysera les bassins versants ainsi que le réseau d'assainissement. Cette STEP a bientôt 30 ans, ses installations vieillissent. Le renouvellement de ses équipements est également à planifier.

Dans le cadre de l'optimisation énergétique, l'accent sera mis sur des technologies plus efficaces à développer, ainsi que l'amélioration de la récupération énergétique. Ce dernier point répond à l'interpellation précédente sur le sujet et au postulat « Ne jetons pas les calories à l'Asse ».

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## Le Conseil communal de Nyon

**vu** le rapport-préavis N°249/2021, intitulé : Station d'épuration de Nyon, pré-études relatives au maintien et à l'évolution du site de l'Asse, au traitement des micropolluants, au prétraitement et à l'optimisation du pompage des eaux ainsi qu'au développement d'un concept énergétique. Demande de crédit de CHF 180'000.- (HT) et réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Béatrice Enggist et consorts intitulé « Ne jetons pas les calories à l'Asse »,

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

## **décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 180'000.- (HT) visant à mener les pré-études relatives au maintien et à l'évolution du site de l'Asse, au traitement des micropolluants ainsi qu'au développement d'un concept énergétique ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.12 – *Station d'épuration et collecteur d'égouts*, dépense amortissable en 5 ans ;
3. que le présent rapport-préavis vaut réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Béatrice Enggist et consorts intitulé « Ne jetons pas les calories à l'Asse ».

La Commission :

Mmes

Enggist Béatrice

Mausner Leger Valérie

Schwerzmann Danièle (présidente et rapportrice)

MM.

Félix Yves

Hanhart Jacques

Monge Olivier

Sauerlaender Michael

Ueltschi Bernard (en remplacement de Baertschi Fabrice).